

LE PARLEMENT DES ENFANTS – 26^{ème} édition

Année 2022-2023

PROPOSITION DE LOI

Visant à redonner confiance aux électeurs en les hommes et femmes politiques élus aux législatives et présidentielles

Présentée par

Les élèves de la classe de CM1-CM2

Ecole Occuline Amazan, Le Vert Pré, Martinique

Classe de Mme Anne Laure LEON

Exposé des motifs :

Nous étions en CM1 lors de l'élection présidentielle de 2022. Nous entendions à la télévision et sur nos réseaux sociaux que les électeurs « boudaient les urnes ». L'un d'entre nous a demandé à la maîtresse ce que cela signifiait. Elle nous a expliqué ce qu'était l'abstention et combien elle était importante depuis quelques années, notamment chez les jeunes électeurs.

Nous ne comprenions pas pourquoi les adultes qui peuvent aller voter renoncent à ce droit qui nous semble pourtant tellement important.

Nous avons donc suivi avec beaucoup d'attention le déroulement de la campagne présidentielle. Au vu de notre grand intérêt pour ces élections, nos enseignants nous ont proposé d'organiser, en parallèle, une élection dans notre école. Sur le modèle de l'élection présidentielle, nous sommes donc passés par toutes les étapes : organisation de Primaires dans chaque classe de cycle 3 pour choisir un candidat, campagne électorale avec écriture des professions de foi, « meetings », débats, propagande dans la cour de récréation, affichages, distribution de tracts, sondages d'opinion tout au long de la campagne, affichages réguliers des pourcentages, préparation matérielle du vote, vote en 2 tours, résultats et cérémonie d'investiture. Tous les enfants de l'école ont voté car ils se sont sentis concernés.

Ce projet a duré 6 semaines et nous a permis de comprendre le modèle démocratique français, de développer des compétences mais aussi de comprendre pourquoi les électeurs s'abstiennent autant depuis plusieurs années : les Français disent qu'ils n'ont plus confiance parce que les candidats ne respectent pas les promesses faites pendant les campagnes.

Suite à l'élection de notre présidente, nous avons créé des ministères qui ont permis d'aboutir à la réalisation de travaux promis lors de la campagne et à certains changements espérés par nos électeurs. Cela nous a permis de comprendre l'importance de la posture du candidat, des promesses de campagne et du respect de ces dernières.

Aussi, nous pensons que pour renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions, les électeurs doivent reprendre confiance en les hommes et les femmes politiques français.

Pour cela, voici notre proposition de loi :

Article 1

Tout candidat élu à une élection présidentielle ou législative doit respecter son programme électoral et les promesses faites à partir du lancement officiel de sa campagne.

Article 2

Une commission citoyenne sera créée à la fin de chaque mandat et dans un délai maximum de trois mois avant le début de la campagne suivante. Elle produira une évaluation finale validant le respect ou non de chaque promesse électorale et sera rendue publique.

Article 3

Pour tout candidat qui souhaite se représenter à une élection présidentielle ou législative, l'évaluation finale concernant son (ou ses) mandat(s) précédent(s) devra systématiquement accompagner l'envoi des professions de foi.